

13 décembre 2019

N° 2019-322

Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire (ICT) - troisième trimestre 2019

Au troisième trimestre 2019, l'indice du coût du travail - salaires seuls et l'indice - salaires et charges augmentent de 0,9 %

Avertissements

- Au 1er janvier 2019, le CICE en France est transformé en une réduction pérenne de cotisations sociales d'un montant équivalent. Concrètement, cela se traduit par une suppression du crédit d'impôt en tant que tel et par la création d'un allègement uniforme de 6 points du taux de cotisations patronales d'assurance-maladie pour les rémunérations inférieures à 2,5 Smic (réduction de taux et assiette égales à celles du CICE en métropole avant sa suppression). Cette transformation est quasiment neutre sur l'indice du coût du travail.

- Dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en fin d'année 2018, les entreprises ont eu la possibilité de verser au premier trimestre 2019 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) aux salariés dont la rémunération en 2018 n'excède pas trois Smic annuels. Cette prime, exonérée, jusqu'à 1 000 €, d'impôt sur le revenu et de toutes cotisations et contributions sociales, contribue à rehausser de 1,9 point l'indice du coût du travail - salaires seuls et de 1,3 point l'indice de coût du travail - salaires et charges, au premier trimestre 2019 seulement.

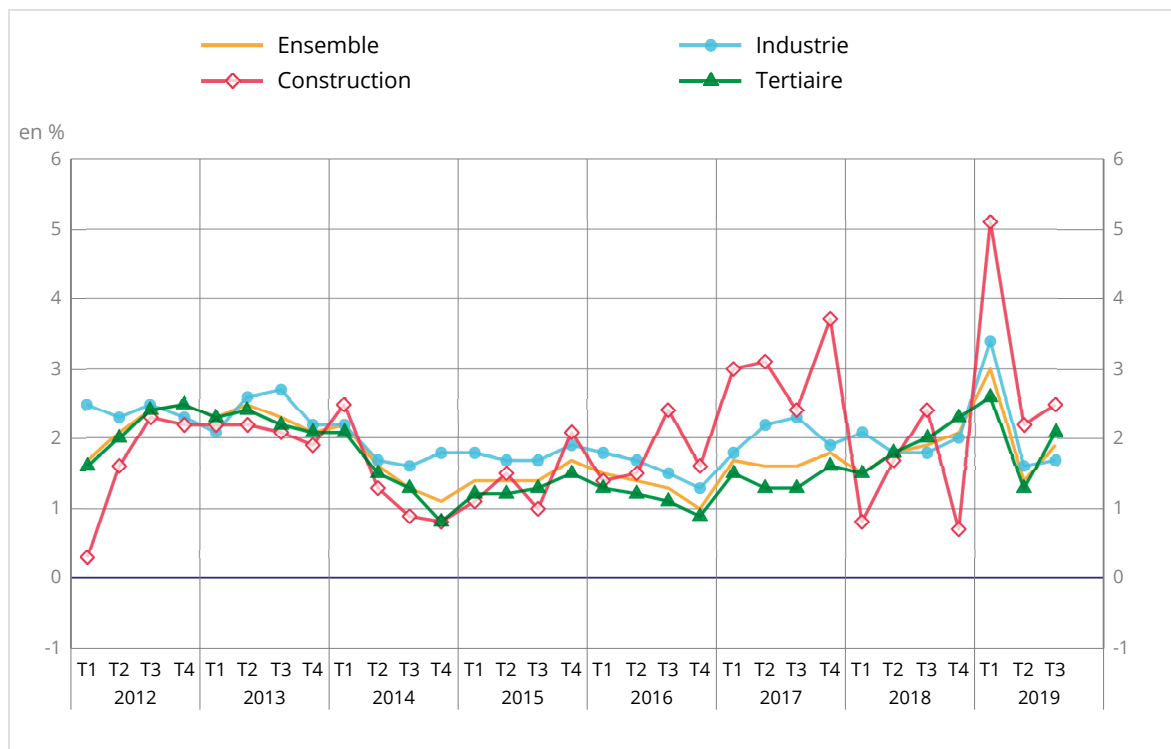
- À la suite de la fusion des régimes Agirc et Arrco, les taux de cotisations de retraite complémentaire dans le privé ont été modifiés au 1er janvier 2019, rehaussant de 0,3 point en moyenne l'indice du coût du travail - salaires et charges.

L'indice du coût du travail - salaires seuls augmente de 0,9 %

Au troisième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble du secteur marchand non agricole rebondit nettement : +0,9 % en glissement trimestriel après -1,1 % au deuxième trimestre 2019 (en données corrigées des variations saisonnières). La baisse du deuxième trimestre reflétait le contrecoup consécutif aux versements de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), qui expliquaient le fort dynamisme des salaires au premier trimestre.

Sur un an, l'ICT-salaires seuls s'accroît de 1,9 %, soit davantage qu'au trimestre précédent (+1,4 %). Le temps de travail moyen par salarié augmente légèrement : +0,3 % sur un an.

ICT - salaires seuls : glissement annuel



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources : Acoss, Dares, Insee.

Les salaires rebondissent nettement dans le tertiaire et la construction, un peu plus modérément dans l'industrie

Au troisième trimestre 2019, les salaires dans l'industrie augmentent à nouveau en variation trimestrielle (+0,4 % après -1,6 % au deuxième trimestre 2019).

Dans la construction, les salaires rebondissent nettement (+1,1 % après avoir fortement reculé au deuxième trimestre (-1,6 %).

Dans le tertiaire, les salaires rebondissent également (+1,1 % après -0,9 %). Les salaires augmentent particulièrement dans le transport-entreposage (+2,4 % après -1,3 %), l'hébergement-restauration (+1,3 % après -1,3 %) et la finance-assurance (+1,3 % après -2,3%).

ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2016

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T2-19	T3-19	T2-19	T3-19
INDUSTRIE	-1,6	0,4	1,6	1,7
Industries extractives	-1,0	-1,6	2,9	1,5
Industrie manufacturière	-1,5	0,3	1,6	1,6
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-2,4	1,7	0,8	1,1
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	-1,3	0,2	3,9	3,8
TERTIAIRE	-0,9	1,1	1,3	2,1
Commerce	-0,8	0,5	1,8	1,9
Transports, entreposage	-1,3	2,4	0,9	3,0
Hébergement, restauration	-1,3	1,3	0,8	1,9
Information, communication	-0,7	0,7	0,9	1,5
Finance, assurance	-2,3	1,3	1,8	3,0
Activités immobilières	-1,3	1,1	2,4	2,9
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	-0,3	1,0	0,5	1,0
Services administratifs, soutien	-0,1	0,6	1,3	1,5
CONSTRUCTION	-1,6	1,1	2,2	2,5
ENSEMBLE	-1,1	0,9	1,4	1,9

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : Acoss, Dares, Insee

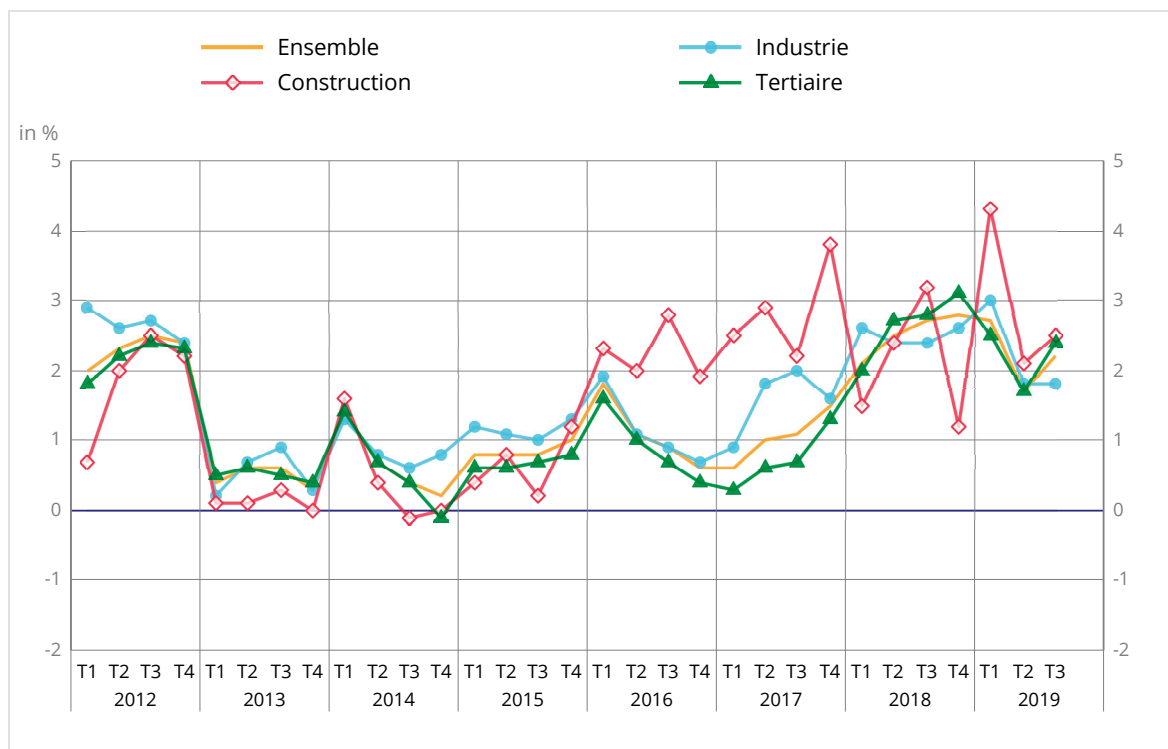
Légère révision de l'indice du coût du travail « salaires seuls » au deuxième trimestre 2019

Par rapport à la précédente estimation du 13 septembre 2019, le glissement trimestriel de l'indice du coût du travail - salaires seuls dans le secteur marchand non agricole au deuxième trimestre est rehaussé de 0,1 point ; le glissement annuel est quant à lui abaissé de 0,1 point.

L'indice du coût du travail - salaires et charges augmente de 0,9 %

Au troisième trimestre 2019, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires et charges de l'ensemble du secteur marchand non agricole rebondit : +0,9 %, après -0,5 % au deuxième trimestre (en données corrigées des variations saisonnières). Sur un an, il progresse de 2,2 %, un rythme plus soutenu qu'au deuxième trimestre 2019 (+1,7 %).

ICT - salaires et charges : glissements annuels



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Sources : Acoss, Dares, Insee.

Légère révision de l'indice ICT - salaires et charges au deuxième trimestre 2019

Le glissement trimestriel de l'ICT - salaires et charges au deuxième trimestre 2019 dans l'ensemble du secteur marchand non agricole est inchangé ; le glissement annuel est abaissé de 0,2 point.

ICT - salaires et charges

CVS - base 100 en 2016

	Glissement trimestriel (%)		Glissement annuel (%)	
	T2-19	T3-19	T2-19	T3-19
INDUSTRIE	-1,0	0,4	1,8	1,8
Industries extractives	-0,1	-1,6	3,1	1,8
Industrie manufacturière	-0,9	0,3	1,7	1,8
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	-2,1	1,7	0,9	1,2
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	-0,7	0,2	4,0	4,0
TERTIAIRE	-0,3	1,1	1,7	2,4
Commerce	-0,2	0,5	2,3	2,3
Transports, entreposage	-0,7	2,5	1,0	3,3
Hébergement, restauration	-1,0	1,3	1,0	2,2
Information, communication	-0,2	0,7	1,3	1,8
Finance, assurance	-0,9	1,3	2,2	3,5
Activités immobilières	-0,6	1,1	2,8	3,3
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	0,2	1,0	0,9	1,4
Services administratifs, soutien	0,3	0,6	1,7	2,0
CONSTRUCTION	-0,9	1,2	2,1	2,5
ENSEMBLE	-0,5	0,9	1,7	2,2

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages

Sources : Acoss, Dares, Insee

Pour en savoir plus

Prochaine publication : 13 mars 2020 à 12h.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr) : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475